

## DÉCISION MUNICIPALE

2024- 088

Service : Finances – commande publique

Références : LD

**Objet :** DEBOUCHAGE, NETTOYAGE, FRAISAGE DE CANALISATION, INSPECTION VIDEO RESEAU D'ASSAINISSEMENT POUR LA VILLE DE COUËRON

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

**Vu** les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Vu** la décision municipale n°2021-28 en date du 7 avril 2021, attribuant le marché de débouchage, nettoyage, fraisage de canalisation, inspection vidéo réseau d'assainissement pour la ville de Couëron ;

**Considérant** la demande de la société Sarp Ouest de procéder à une opération de fusion absorption, au profit de la société Sarp Osis Ouest ;

### décide

**Article 1 :** D'accepter l'opération de fusion absorption de marché de la société Sarp Osis Ouest vers la société Sarp Ouest.

**Article 2 :** De signer l'avenant n°1, transférant le marché de la société Sarp Osis Ouest à la société Sarp Ouest.

**Article 2 :** La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 23/07/2024

Carole Grelaud  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 24/07/2024 au 24/05/2024 Transmise en Préfecture le : 24/07/2024